



Ma banque à fait des opérations sur mes comptes sans mon accord

Par **tiprune**, le **06/09/2008** à **16:16**

J'ai un problème avec ma banque qui me mets dans l'embarras le plus total.
Elle a fait 2 virements de mon CEL à mon compte courant sans me demander ni même me tenir informé.
Mon banquier m'a dit que c'était pour combler mon découvert mais si il m'avait mis au courant je pouvais lui faire un virement sans toucher à mon CEL.
Merci d'avance.

Par **Berni F**, le **06/09/2008** à **20:44**

réponse :
nil n'a normalement pas le droit...
avis personnel :
je suppose que le découvert dont parlez n'était pas autorisé et estime que cette "infraction" reste proportionnée à la votre (si c'est un découvert non-autorisé).
Je vous avouerais même que j'ai de la sympathie pour les banquiers qui prennent ce genre d'initiative.
il est vrai cependant qu'il aurait au moins du vous prévenir de son initiative.
conseil :
si vous estimez que vous avez subi un préjudice, vous pouvez contester l'opération.